

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 122 de la liste préliminaire*

Planification des programmes**Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011****Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 13****Contrôle international des drogues, prévention du crime
et du terrorisme et justice pénale****Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. État de droit	5
Sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances.	8
Sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	10
Textes portant autorisation des activités	12

* A/63/50.



Orientation générale

13.1 Dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), l'Assemblée générale a fait du développement durable un but de l'Organisation. Or, ce développement a plusieurs dimensions. Il exige que les ressources de la planète soient partagées dans l'intérêt de la dignité humaine. Il exige aussi qu'elles soient bien gérées pour que les générations futures héritent d'un monde meilleur. Mais il faut encore libérer les personnes des comportements incivils pour qu'elles puissent vivre et subsister dans la dignité et pour régénérer les valeurs civiques, qui préviennent le crime. C'est cet aspect qui est au centre même des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) : il est en effet tenu d'aider les États Membres dans leur lutte contre les drogues illicites, le crime et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Toujours dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont décidé d'intensifier leurs efforts pour combattre le crime transnational sous toutes ses dimensions, de redoubler d'efforts pour lutter, comme ils s'y sont engagés, contre le problème mondial de la drogue et d'agir de concert contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations.

13.2 Or, pour attaquer mondialement les problèmes de la drogue, de la criminalité et du terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, il faut y voir une responsabilité collective à assumer dans un cadre multilatéral et suivant une méthode intégrée et équilibrée.

13.3 Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), l'Assemblée générale a reconnu que le crime organisé et le terrorisme étaient de graves problèmes de sécurité. Les drogues, le crime et le terrorisme entretiennent des liens étroits avec le développement, la paix et la sécurité, et avec l'état de droit. Donner à tous sécurité et justice en défendant le monde contre les drogues, le crime et le terrorisme est au cœur même des travaux de l'Office.

13.4 Depuis l'adoption du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, le Conseil économique et social a, par ses résolutions 2007/12 et 2007/19, approuvé, sur la recommandation de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale respectivement, une stratégie quadriennale couvrant la période 2008-2011 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cette stratégie répond aux besoins des nombreux partenaires de l'Office et est le fruit de nombreuses consultations avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et autres acteurs (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5).

13.5 Bien que la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'articule autour de trois thèmes, à savoir état de droit, analyse des politiques et des tendances, et prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif, elle s'inscrit dans le droit fil du plan-programme biennal précédent en ce sens que sa mise en œuvre sera centrée sur :

a) Des services normatifs : faciliter l'application des instruments juridiques internationaux et leur transformation en normes mondiales, et faciliter la négociation d'instruments juridiques internationaux;

b) La recherche et l'analyse : mieux connaître et comprendre les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme et asseoir les décisions stratégiques et opérationnelles sur une base factuelle élargie;

c) L'assistance technique : fournir des compétences aux États Membres pour la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux et faciliter l'application de ces derniers. Fournir une assistance législative aux États Membres et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales.

13.6 Ces services doivent non seulement s'inscrire dans le cadre des efforts déployés à une plus vaste échelle par l'ONU en faveur du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, mais également y contribuer.

13.7 Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont décidé que, pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, il faut y voir une responsabilité collective à assumer dans un cadre multilatéral et suivant une méthode intégrée et équilibrée. La stratégie couvrant la période 2008-2011 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime définit un programme d'action, une direction et un cadre de responsabilisation pour cette approche, qui correspond à la position stratégique de l'Office à la croisée du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Quatre menaces liées au développement illustrent bien cette position stratégique : les drogues illégales, le trafic de drogues, la corruption et le terrorisme.

13.8 Le développement est indispensable pour réduire la criminalité et l'offre de stupéfiants dans le monde. Cependant, l'état de droit, la sécurité et la justice vont de pair avec le développement. Un système de justice pénale équitable, accessible, responsable, efficace et crédible stimule le développement socioéconomique et humain à long terme, tout en assurant une protection contre les effets de la criminalité, du trafic de drogues, de la corruption et de l'instabilité. Le développement et l'état de droit encouragent l'utilisation licite des ressources et non leur utilisation abusive à des fins criminelles telles que la traite d'êtres humains, le trafic de drogues et d'armes à feu, et le trafic de migrants.

13.9 La corruption est au développement ce que la guerre est à la paix. La corruption compromet le développement et l'état de droit. Elle peut même porter atteinte à la sécurité en facilitant diverses activités de trafic et de transport clandestin, notamment les actes de terrorisme. Les stratégies de lutte contre la corruption reposent sur un ensemble de facteurs tels que les mentalités publiques, des mesures préventives, des institutions de contrôle efficaces, le châtime des coupables et le recouvrement des avoirs volés.

13.10 Dans la mesure où il constitue l'une des menaces les plus graves pour la sécurité internationale, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations a de nombreux effets préjudiciables sur le développement, la sécurité et la justice, que ce soit l'éviction des investissements, le renforcement du sentiment d'insécurité ou la victimisation de nombreux innocents. L'état de droit est le fondement même de la lutte contre le terrorisme, qui nécessite donc une législation générale conforme aux instruments universels contre le terrorisme, une approche ferme en matière de justice pénale et une coopération internationale efficace.

13.11 Les orientations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime reposent sur a) les conventions internationales sur le contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption, et les instruments juridiques universels contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; b) la Déclaration du Millénaire; c) les grandes résolutions des organes délibérants, notamment la résolution 46/152 de l'Assemblée générale portant création du programme pour la prévention du crime et la justice pénale, et les résolutions 45/179 et 46/185 C sur le programme de contrôle des drogues; d) la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale face au problème mondial de la drogue; e) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), les plans d'action connexes (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe) et la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe); f) les recommandations issues du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale); et g) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social.

13.12 Conformément à la stratégie adoptée, les trois volets du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont les suivants :

a) *État de droit* : Promouvoir, à la demande des États Membres, des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents, ainsi que l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

b) *Analyse des politiques et des tendances* : Acquérir une meilleure connaissance, en matière de drogues et de criminalité, des tendances thématiques et transsectorielles et accroître l'utilisation des informations médicolégales aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises;

c) *Prévention, traitement et réinsertion* : Aider à réduire les possibilités d'activités ou de gains illicites et, de ce fait, réduire l'abus de drogues, l'infection à VIH/sida (chez les usagers de drogues par injection, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains), l'activité criminelle et la victimisation, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et aider à diffuser des informations et des pratiques efficaces dans ces domaines; promouvoir des campagnes efficaces de prévention, de prise en charge et de réinsertion sociale des toxicomanes et des délinquants, et fournir une assistance aux victimes de la criminalité; et encourager et renforcer la coopération internationale en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en ce qui concerne le développement alternatif durable.

13.13 Si la mondialisation a des effets positifs sur le développement, elle facilite aussi la criminalité transnationale. Le contrôle des drogues, la dissuasion du crime et la prévention du terrorisme sont indispensables pour instaurer des sociétés sûres,

justes, saines et démocratiques qui peuvent plus facilement répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité. Pour répondre de manière globale et efficace à ces menaces, il faut y voir une responsabilité collective. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est un instrument multilatéral qui aide à promouvoir la sécurité et la justice pour tous en défendant le monde contre le crime, les drogues et le terrorisme.

13.14 Dans la poursuite de ses objectifs, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'épargnera aucun effort pour intégrer la perspective sexospécifique, notamment dans ses projets concernant la prévention, l'offre des moyens de subsistance différents et la traite des êtres humains.

Sous-programme 1

État de droit

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents, et promouvoir l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration des capacités nationales pour la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, ainsi que pour l'adoption d'une législation nationale conforme à ces instruments	<p>a) i) Nombre accru d'États Membres ratifiant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant en mettant à profit l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> <p>ii) Nombre accru d'États Membres ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption en mettant à profit l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> <p>iii) Accroissement du nombre total de ratifications des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (depuis 2003) par les pays ayant reçu une assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de lutte contre le terrorisme</p> <p>iv) Nombre accru d'États Membres ayant adopté une législation nationale pour appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs aux drogues, à la criminalité et au terrorisme en mettant à profit l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p>

- b) Renforcement de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, notamment les dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale
- b) i) Nombre accru d'institutions de justice pénale ayant reçu des services de conseils juridiques et autres contributions importantes en vue de l'application des conventions relatives aux drogues et à la criminalité
- ii) Nombre accru de responsables de la justice pénale ayant reçu une formation ou des instructions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
- iii) Nombre accru d'États Membres ayant reçu une formation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la coopération internationale en matière pénale
- iv) Nombre accru d'États Membres dont les responsables de la justice pénale ont reçu une formation ou des instructions spéciales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité et la corruption
- v) Nombre accru d'outils juridiques et de bonnes pratiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime utilisés par les États Membres en vue de l'application des conventions relatives à la criminalité
- c) Renforcement de la capacité des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
- c) Nombre accru d'États, en particulier d'États sortant d'un conflit ou en transition, recevant des services de conseils juridiques pour la mise en place de systèmes de justice pénale
- d) Meilleure qualité des services fournis pour la prise de décisions et la définition d'orientations par la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant et la Conférence des États Parties à la Convention des Nations
- d) i) Pourcentage de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption se déclarant

Unies contre la corruption et pour l'accomplissement de la tâche de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité de l'appui technique et fonctionnel fourni par le Secrétariat

ii) Pourcentage de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels de secrétariat fournis à l'Organe

Stratégie

13.15 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des traités. Il correspond dans une large mesure au thème 1 (état de droit) de la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, auquel la Division des opérations collabore également. L'objectif sera atteint grâce à une stratégie pluridimensionnelle consistant principalement :

a) À promouvoir la ratification et l'application des instruments internationaux sur le contrôle des drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notamment par des conseils de politique générale aux niveaux mondial et national, des services de conseils juridiques, d'appui législatif et d'appui au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires dans ce domaine, ainsi que par la formation et la facilitation du transfert de connaissances spécialisées;

b) À renforcer la capacité des appareils nationaux de justice pénale d'appliquer la législation antiterroriste, pour que force reste à la loi dans la poursuite de la stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en fournissant une assistance soutenue à long terme et approfondie et en collaborant étroitement avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa direction, ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et ses entités participantes;

c) À promouvoir la coopération internationale entre pays, notamment en matière d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement des avoirs, face aux problèmes de drogue, de la criminalité, de la corruption et du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations;

d) À promouvoir le renforcement de l'élaboration, de l'utilisation et de l'application des règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale afin de faciliter l'élaboration et l'exécution des politiques, notamment par une approche globale du renforcement des systèmes de justice pénale;

e) À coordonner et surveiller le suivi des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes conventionnels et des organes directeurs, notamment la promotion et l'application des décisions du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

f) À assurer le secrétariat de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

g) À apporter un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale;

h) À aider l'Organe international de contrôle des stupéfiants à surveiller et favoriser l'application par les gouvernements des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues;

i) À agir en coordination et en collaboration avec les autres entités compétentes, en particulier avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les organisations internationales aux niveaux international, régional et sous-régional.

Sous-programme 2 Analyse des politiques et des tendances

Objectif de l'Organisation : Acquérir une meilleure connaissance des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises, afin de promouvoir davantage la prévention et la réduction des problèmes liés aux drogues, à la criminalité et au terrorisme

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité

a) i) Volume accru des données consultées par les États Membres dans la base de données centrale sur les drogues et la criminalité

ii) Nombre accru de publications téléchargées sur le site Web

iii) Nombre accru de références scientifiques aux documents de recherche publiés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques, et de la prise de décisions

b) i) Pourcentage accru d'institutions recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui font état de moyens scientifiques et criminalistiques renforcés

ii) Nombre accru de laboratoires participant activement à l'action concertée menée à l'échelon international

iii) Nombre accru de laboratoires recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui indiquent participer aux activités interinstitutions menées avec les autorités compétentes (forces de l'ordre, organes de contrôle, appareil judiciaire, services de santé) ou aux

-
- analyses de tendances, et utiliser des données médico-légales à ces fins
- c) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale
- c) i) Nombre accru de stations de radio et de télévision qui diffusent des informations fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les drogues, la criminalité et le terrorisme
- ii) Ces questions trouvent un écho en dehors de l'ONU, comme en témoigne le nombre d'articles de presse publiés sur les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
-

Stratégie

13.17 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Les objectifs seront atteints en axant les interventions sur les principaux domaines d'activité suivants :

- a) Fourniture de statistiques et d'analyses actuelles et exactes des problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis notamment sur les manifestations de la criminalité propres à des régions particulières;
- b) Élargissement des données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques;
- c) Fourniture de services d'analyse des drogues et d'expertise médico-légale;
- d) Évaluation des projets et des programmes ainsi que de l'impact des interventions;
- e) Développement de la planification et de l'analyse stratégiques;
- f) Meilleur équilibre entre prévention et répression dans la planification des programmes et l'élaboration des projets;
- g) Instauration de dialogues sur l'action à mener avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les entités du secteur privé en vue de mobiliser des ressources;
- h) Campagnes d'information auprès de la société civile, des organisations non gouvernementales et des médias internationaux;
- i) Campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux médias, en mettant l'accent sur les besoins des enfants et des jeunes vulnérables;
- j) Coordination avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Sous-programme 3

Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

Objectif de l'Organisation : Réduire durablement l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et les autres formes de criminalité transnationale organisée, et aider les États Membres, à leur demande, à prévenir et traiter la toxicomanie ainsi que l'infection à VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues, de la traite des êtres humains et en milieu carcéral, et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment à la réforme de la justice pénale

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des systèmes de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions et des protocoles

i) Nombre accru de pays utilisant des outils, des manuels et des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de justice pénale, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants

ii) Nombre accru de pays utilisant des mécanismes renforcés de lutte contre la corruption dans le secteur public et l'appareil judiciaire

iii) Nombre accru de pays sortant d'un conflit ou en transition qui utilisent des outils, des manuels ou des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de justice pénale

b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité, notamment les cultures illicites, et de prévenir et traiter l'abus de drogues ainsi que l'infection à VIH/sida chez les usagers de drogues, parmi les victimes de la traite des êtres humains et en milieu carcéral

i) Nombre accru de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité

ii) Nombre accru de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida chez les usagers de drogues, parmi les victimes de la traite des êtres humains et en milieu carcéral

iii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui mettent en œuvre des programmes visant à développer les activités de substitution

- | | |
|---|---|
| <p>c) Renforcement de la capacité des États Membres de lutter contre la criminalité transnationale organisée</p> | <p>iv) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui mènent des interventions préventives contre l'abus de drogues reposant sur des données factuelles</p> <p>v) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui appliquent des approches concrètes en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes</p> |
| <p>d) Renforcement de la coopération régionale pour faire face aux problèmes des drogues illicites et de la criminalité</p> | <p>c) i) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la mise en œuvre de programmes concrets</p> <p>ii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui se conforment aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme</p> <p>iii) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour le recouvrement et la restitution des avoirs</p> <p>iv) Nombre accru de pays recevant une assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui adoptent et mettent en place des mesures de protection des victimes et des témoins</p> <p>d) Nombre accru d'initiatives régionales développées dans le cadre d'accords de coopération négociés par l'entremise ou avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> |

Stratégie

13.19 C'est à la Division des opérations qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme. Il correspond dans une large mesure au thème 3 de la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, mais il englobe également le thème 1, dont la responsabilité opérationnelle incombe principalement à la Division des traités. La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif consistera :

- a) À fournir aux États Membres, sur leur demande, une assistance pour le renforcement des systèmes nationaux de justice par diverses formes de coopération technique, notamment transfert des connaissances et formation, ainsi que services

consultatifs et matériel, en accordant une attention particulière à l'impact sur la population des problèmes liés aux drogues et à la criminalité;

b) À élaborer et diffuser des manuels, des outils et des matériels de formation;

c) À former des partenariats pour optimiser la portée des programmes, des projets et des initiatives.

Textes portant autorisation des activités

Conventions

Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (1963)

Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (1970)

Convention de 1971 sur les substances psychotropes

Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (1971)

Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale (1973)

Convention internationale contre la prise d'otages (1979)

Convention sur la protection physique des matières nucléaires (1980)

Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (1988)

Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (1988)

Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental (1988)

Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection (1991)

Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (1997)

Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999)

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles (2000 et 2001, entrée en vigueur : 2003)

Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003, entrée en vigueur : 2005

Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (2005)

Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (2005)

Protocole de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime

Protocole de 2005 au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 46/152 | Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale |
| 51/59 | Lutte contre la corruption |
| 51/60 | Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique |
| 51/191 | Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales |
| 52/86 | Mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes |
| S-20/2 | Déclaration politique |
| S-20/3 | Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues |
| S-20/4 | Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue |
| 53/112 | Entraide judiciaire et coopération internationale en matière pénale |
| 55/2 | Déclaration du Millénaire |
| 55/25 | Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée |
| 55/59 | Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI ^e siècle |
| 55/255 | Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée |
| S-26/2 | Déclaration d'engagement sur le VIH/sida |
| 56/95 | Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire |
| 56/119 | Rôle, fonction, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants |

- 57/170 Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle
- 57/174 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 58/4 Convention des Nations Unies contre la corruption
- 58/135 Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
- 58/136 Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime
- 58/137 Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
- 58/140 Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
- 58/141 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 58/205 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine
- 59/160 Lutte contre la culture et le trafic de cannabis
- 59/290 Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 60/43 Mesures visant à éliminer le terrorisme international
- 60/178 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 60/179 Soutien aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants
- 60/207 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 60/288 Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

- 61/40 Mesures visant à éliminer le terrorisme international
- 61/179 Coopération internationale en vue de prévenir et combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes
- 61/180 Amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes
- 61/181 Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique
- 61/182 Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- 61/183 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 61/172 Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme
- 62/173 Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
- 62/174 Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- 62/175 Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et en particulier de ses capacités de coopération technique
- 62/176 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 62/202 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Résolutions du Conseil de sécurité

- 1373 (2001) Mesures de lutte antiterroriste
- 1377 (2001) Déclaration sur l'action menée à l'échelon mondial contre le terrorisme
- 1456 (2003) Déclaration sur la question de la lutte contre le terrorisme
- 1535 (2004) Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
- 1611 (2005) Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

- 1617 (2005) Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
- 1618 (2005) Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
- 1624 (2005) Menaces contre la paix et la sécurité internationales
- 1735 (2006) Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Résolutions du Conseil économique et social

- 1992/1 Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
- 1997/27 Renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale concernant l'élaboration de statistiques sur la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale
- 1999/24 Mesures visant à favoriser la coopération et l'exploitation du centre d'échange d'informations pour les projets internationaux ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale
- 1999/25 Prévention efficace du crime
- 1999/27 Réforme pénale
- 1999/28 Administration de la justice pour mineurs
- 1999/30 Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies
- 2000/15 Mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir
- 2001/11 Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime à l'échelon de la collectivité
- 2001/12 Trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées
- 2002/12 Principes de base concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale
- 2002/13 Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime
- 2002/14 Promotion de mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes des enfants disparus et des violences ou de l'exploitation sexuelles visant les enfants

2003/25	Coopération internationale, assistance technique et services consultatifs pour la prévention du crime et la justice pénale
2003/26	Prévention de la délinquance urbaine
2003/27	Trafic d'espèces de faune et de flore sauvages protégées
2003/28	Coopération internationale en vue de prévenir et combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes
2003/29	La prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples
2003/30	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2003/31	Fonctionnement de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2004/25	État de droit et développement : renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier par le biais de l'assistance technique, y compris la reconstruction après les conflits
2004/26	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude, l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles et les infractions connexes
2004/27	Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels
2004/28	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2004/29	Intensification de la collaboration internationale et de l'assistance technique en vue de combattre le blanchiment d'argent
2004/31	Prévention de la délinquance urbaine
2004/32	Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de projets d'assistance technique en Afrique
2004/34	Protection contre le trafic de biens culturels
2004/35	Lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires
2004/39	Assistance en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue pour les pays sortant d'un conflit

- 2005/14 Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
- 2005/16 Lutte contre la criminalité transnationale organisée : protection des témoins
- 2005/17 Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée
- 2005/18 Action contre la corruption : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'entrée en vigueur et l'application ultérieure de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 2005/19 Renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 2005/20 Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels
- 2005/21 Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale
- 2005/22 Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime
- 2005/23 Renforcement de l'information sur la criminalité
- 2005/27 Assistance internationale aux États touchés par le transit de drogues illicites
- 2005/28 Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
- 2006/20 Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime
- 2006/21 Appui à l'application du Programme d'action 2006-2010 sur le renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale en Afrique
- 2006/22 Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables
- 2006/23 Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la conduite des magistrats
- 2006/24 Coopération internationale dans la lutte contre la corruption

2006/25	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits
2006/26	Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
2006/27	Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
2006/28	Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
2006/30	Accord de Bakou sur la coopération régionale contre les drogues illicites et les questions apparentées : une vision pour le XXI ^e siècle
2006/31	Recours à des programmes de développement alternatif pour réduire la culture de la plante de cannabis
2006/32	Appui à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan
2006/33	Renforcement de la coopération internationale pour le développement alternatif, y compris le développement alternatif préventif, compte dûment tenu de la protection de l'environnement
2006/34	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques
2007/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques
2007/10	Amélioration de la collecte de données sur l'abus de drogues par les États Membres afin d'accroître la fiabilité des données et la comparabilité des informations communiquées
2007/11	Appui aux mesures et programmes de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan
2007/12	Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011
2007/17	Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
2007/18	Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

- 2007/20 Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité
- 2007/21 Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
- 2007/22 Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire
- 2007/23 Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies
- 2007/24 Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, en particulier en Afrique

Résolutions de la Commission des stupéfiants

- 42/4 Principes directeurs sur la présentation par les gouvernements de rapports concernant la mise en œuvre du Programme d'action mondial et les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008, tels qu'ils sont décrits dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 43/2 Suite donnée au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues
- 43/3 Amélioration de l'assistance aux personnes faisant abus de drogues
- 43/6 Cultures illicites
- 43/9 Contrôle des précurseurs
- 43/10 Promotion de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues synthétiques, en particulier de stimulants du type amphétamine
- 44/2 Premier rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue
- 44/14 Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés

- 45/1 Le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et l'abus de drogues
- 45/13 Optimisation des systèmes de collecte de l'information et définition des pratiques optimales de lutte contre la demande de drogues illicites
- 45/14 Rôle des activités de substitution dans le contrôle des drogues et la coopération pour le développement
- 46/1 Réaffirmer l'importance de la réduction de la demande et des mesures de prévention et de traitement conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 46/2 Renforcer les stratégies relatives à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise dans le contexte de l'abus de drogues
- 47/1 Optimisation des systèmes intégrés d'information sur les drogues
- 47/3 Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'un des organes directeurs de l'Office
- 47/5 Profilage des drogues illicites dans le cadre des activités internationales de détection et de répression : optimiser les résultats et améliorer la coopération
- 47/6 Livraisons surveillées efficaces
- 48/1 Encourager la mise en commun d'informations sur les nouvelles tendances en matière d'abus et de trafic de substances non placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues
- 48/2 Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme
- 48/6 Les femmes et la consommation de substances
- 48/8 Application de la recherche dans la pratique
- 48/9 Renforcer le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et faire du développement alternatif une question intersectorielle
- 48/11 Renforcement de la coopération internationale pour prévenir la fabrication illicite et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes en prévenant le détournement et la contrebande de précurseurs et d'équipement essentiel dans le cadre du Projet « Prism », de l'Opération « Purple » et de l'Opération « Topaz »

- 48/12 Renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hémato-gènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification
- 49/1 Collecte et exploitation des données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 49/2 Reconnaissance de la contribution de la société civile aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le problème de la drogue s'agissant de rendre compte de la réalisation des buts et objectifs fixés pour 2008 par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 49/3 Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse
- 49/4 Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémato-gène chez les consommateurs de drogues
- 49/5 Initiative du Pacte de Paris
- 50/1 Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan
- 50/2 Dispositions concernant les voyageurs sous traitement médical par des substances placées sous contrôle international
- 50/3 Réponse à la menace que constituent l'abus et le détournement de kétamine
- 50/4 Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues
- 50/5 Identifier les sources des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues
- 50/6 Promouvoir la collaboration pour la prévention du détournement de précurseurs
- 50/7 Renforcement de la sécurité des documents d'importation et d'exportation concernant des substances placées sous contrôle
- 50/8 Renforcement du soutien international à Haïti pour lutter contre le problème de la drogue
- 50/9 Utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances

- 50/10 Prévention du détournement des précurseurs de drogues et d'autres substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
- 50/11 Coopération internationale en vue de prévenir la distribution illégale sur Internet de substances licites placées sous contrôle international
- 50/12 Mesures visant à établir, d'ici à 2009, les progrès réalisés dans l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire
- 50/13 Esquisse du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009

Commission des stupéfiants

Déclaration ministérielle commune et mesures complémentaires en vue de l'application des plans d'action issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, adoptée lors du débat ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants, tenu les 16 et 17 avril 2003

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 1/1 Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
- 4/1 Succession d'États en matière de traités internationaux relatifs à la lutte contre diverses manifestations de la criminalité
- 7/1 Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
- 9/1 Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
- 16/1 Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques
- 16/2 Prévention du crime et justice pénale : mesures efficaces de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
- 16/3 Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe directeur du Programme
- 16/4 Esquisse du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009

16/5 Troisième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice

16/6 Initiative mondiale contre la traite des êtres humains

*Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies
contre la criminalité transnationale organisée et à ses Protocoles*

1/1 Adoption du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

1/2 Programme de travail de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

1/4 Activités d'assistance technique

1/5 Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

1/6 Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

2/1 Application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et programmes de travail de la Conférence des Parties s'y rapportant

2/2 Application des dispositions relatives à la coopération internationale de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

2/3 Application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

2/4 Application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

2/5 Application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

2/6 Activités d'assistance technique

3/1 Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

-
- 3/2 Application des dispositions relatives à la coopération internationale énoncées dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
 - 3/3 Application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
 - 3/4 Recommandations du groupe de travail d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur l'assistance technique

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

- 1/1 Examen de l'application
 - 1/2 Mécanisme de collecte d'informations sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
 - 1/3 Appel aux États parties et invitation aux signataires de la Convention des Nations Unies contre la corruption à adapter leur législation ou réglementation
 - 1/4 Mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental sur le recouvrement d'avoirs
 - 1/5 Assistance technique
 - 1/6 Atelier de coopération internationale en matière d'assistance technique pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
 - 1/7 Examen de la corruption de fonctionnaires d'organisations internationales publiques
 - 1/8 Pratiques optimales pour lutter contre la corruption
-